



Commune de Genolier Conseil communal

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

=====

La Présidente Carine Maeder ouvre la séance à 8h05.

Elle salue la présence des membres de la Municipalité, des membres du Conseil communal, du représentant de la presse, M. Lucas Baum du journal La Côte, et déclare ouverte cette séance du Conseil communal de Genolier.

Elle souhaite une particulière bienvenue à MM. Gianpiero Albertoli et Kevin Saccone qui seront assermentés ce soir.

1. **Appel**

Lors de l'appel, 35 membres sont présents, 9 sont excusés : Sébastien Beuchat, Eric Bocquet, Richard Cuenoud, Maxime Dunand, Benoît Falleur, Geoffrey Geissmann, Christophe Pidoux, Marco Rusconi, Frédéric von der Weid et 1 est absent : Martin Schläpfer.

Le quorum est atteint, chaque membre a été convoqué dans le délai prévu. Le Conseil peut donc valablement siéger.

2. **Assermentation**

Suite aux démissions de Messieurs Gregory Favre et Patrick Tissot, Messieurs Gianpiero Albertoli et Kevin Saccone, figurant sur la liste des « viennent ensuite », sont assermentés par la Présidente.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

Le Bureau propose un point supplémentaire. Suite à la démission de Monsieur Patrick Tissot, un nouveau membre doit être élu à la Commission des routes, domaines et urbanisme. Ce point se transformera en point n° 15 et entraînera un décalage des autres points.

L'ordre du jour peut être soumis au vote.

Au vote l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. **Approbation du PV de la séance du 06 mars 2025**

Aucune remarque n'étant parvenue au bureau dans les 3 jours qui précèdent la séance du Conseil communal, le procès-verbal peut être soumis au vote.

Au vote le procès-verbal est accepté à la majorité avec 4 abstentions.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour en remerciant la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

5. Communications de la Présidente du Conseil communal

Madame Carine Maeder

- Démission de Monsieur Gregory Favre

« Madame la Présidente, Chère Carine,

C'est avec beaucoup d'émotion que je t'adresse cette lettre pour t'annoncer ma démission du Conseil communal de Genolier, suite à mon élection à la Municipalité. Mon histoire avec cette assemblée a commencé il y a plus de vingt ans, en 2001. J'avais 20 ans, l'âge de toutes les premières fois. Jürg Hofer était Syndic, Olivier Feller en était le président incontesté. J'ai été élu scrutateur au bureau, propulsé sans trop savoir ce que cela impliquait. Peu de temps après, Stéphanie Sahli, devenue présidente, m'a proposé de l'accompagner en tant que vice-président. Elle a quitté le Conseil un an plus tard, et j'ai eu l'honneur de le présider pendant un peu plus de 18 mois, notre législature ayant été prolongée par la nouvelle Constitution vaudoise. Ce fut mon premier véritable engagement politique. Ce Conseil m'a appris à comprendre les institutions, les rapports de force, mais surtout à aimer le débat, la confrontation d'idées dans le respect. Cela a été un tremplin formidable aussi pour mes premiers emplois. Apprendre à parler en public, défendre ses convictions, écouter l'autre : des compétences précieuses en début de carrière. La vie m'a ensuite mené ailleurs, avec un premier emploi sérieux et le début d'une belle aventure amoureuse. J'ai quitté Genolier, mais je n'ai jamais retrouvé, ailleurs, ce même esprit. Durant mes années à Gland, je n'ai jamais souhaité m'engager : la présence des partis modifiait trop les rapports humains. Je suis trop attaché à la manière villageoise de résoudre les désaccords — souvent autour d'un verre de blanc, ou en tout cas dans une logique de confiance. Quand je suis revenu à Genolier en 2019, je n'avais qu'un souhait : retrouver ce Conseil qui m'avait tant manqué. J'y ai retrouvé des visages connus, des nouveaux, et toujours cette envie sincère de contribuer au bien commun. J'y ai aussi retrouvé des limites — non pas dans la qualité des débats, mais dans la place que prend (ou ne prend pas) le législatif dans certaines discussions. Je comprends la séparation des pouvoirs, mais je reste convaincu qu'impliquer le Conseil communal plus en amont n'est pas de la cogestion. C'est un choix politique, celui de chercher des consensus solides pour construire ensemble. J'espère que ma présence à l'exécutif pourra modestement y contribuer. Je quitte donc le Conseil, mais je garde un attachement fort à cette institution. Je vous souhaite à toutes et tous de continuer à faire vivre ce bel espace démocratique, avec coeur, exigence et légèreté. Je te souhaite particulièrement, Carine, de continuer à y instiller ta bonne humeur et ton sens du respect. Tu émanes de la bienveillance, et cela influence positivement les débats — ça se sent et ça fait du bien. Je me réjouis de continuer à travailler avec toi, et avec le reste de l'assemblée, dans ce nouvel équilibre qui s'ouvre. Avec mes salutations les plus respectueuses.

Gregory Favre »

- Démission de Monsieur Patrick Tissot :

« Bonjour Carine et Laurence,

Par la présente je tenais à vous informer qu'à partir du 16 mai prochain je ne serai plus sur Genolier. J'ai annoncé mon départ au greffe et je vais devoir démissionner du Conseil communal et de la commission des routes, domaines et urbanisme dont je fais partie.

J'ai beaucoup apprécié faire partie du Conseil et participer à la vie du village. Ce fut un immense plaisir et une très belle expérience humaine et enrichissante.

Je tiens à vous remercier ainsi que la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, pour les discussions, les échanges, et l'engagement.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle continuation.

Patrick »

- Changement du blason de la Commune : les modifications ont été apportées aux documents officiels. Les Conseillers sont priés d'utiliser les nouveaux documents qui ont été transmis le 13 mars 2025. Notamment le document relatif aux rapports des Commissions.

- Informer la secrétaire de tout changement de compte bancaire pour le versement des indemnités.

6. Communications municipales

Madame la Municipale Evelyne Fallet

- AISGE : Nouveau secrétaire général, M. Cédric Petermann, entré en fonction le 1^{er} mai 2025. Il a travaillé pendant de longues années comme secrétaire municipal dans de grandes Communes.
- Le collège du Bix : La construction avance bien. La rentrée scolaire est prévue pour août 2026. La confirmation définitive sera donnée à la fin de cette année.
- Fête du 1^{er} août : aura lieu au village dès 17h30 avec pour débiter, un spectacle tout public d'une durée d'environ 45 minutes. Feux d'artifice à la tombée de la nuit. Des informations suivront dans un prochain tout-ménage.

Monsieur le Municipal Pascal Colombo

- La Brégentenaz : Le règlement pour la mise au concours a été publié sur simap (appels d'offres publics en ligne), application à laquelle les bureaux d'architectes peuvent accéder. Notre règlement a obtenu la certification maximale, attribuée par l'observatoire des marchés publics, ce qui devrait susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de bureaux d'architectes. Les bureaux disposaient d'un mois pour soumettre une présentation de leur société accompagnée d'une description des projets déjà réalisés. 13 dossiers complets comprenant tous les éléments requis ont été reçus. Prochainement, quatre bureaux seront sélectionnés par le jury pour soumettre un projet complet. Une fois sélectionnés, les quatre candidats disposeront d'environ six mois pour présenter leur projet.
- Gare 5 : Le bâtiment a été entièrement vidé. Le radié a été coulé, le timing est respecté. À part les fr. 30'000.- proposés pour la géothermie, les coûts initiaux prévus sont respectés.

Monsieur le Municipal Gregory Favre

Concernant mes tâches de nouvel élu : j'ai repris les dicastères de M. Zucchello, à l'exception de Genolier CAD SA.

Finances :

À noter, la défaite de la Commune de Jouxten Mézery au Tribunal Fédéral, face au Canton par rapport à la péréquation. C'était la Commune-test pour les 80 Communes prétéritées. Nous avons soutenu cette démarche, en nous associant à d'autres Communes et en partageant les frais et qui malheureusement s'est soldée par un échec au Tribunal Fédéral. Il a été jugé que 84% de prélèvements des impôts communaux n'est pas confiscatoire. Et aucun chiffre n'a été articulé pour définir le confiscatoire. Peut-on en parler au-dessus de 100% seulement ? L'autonomie communale, au coeur de cet enjeu, est pour le moins bafouée.

Par ailleurs, il est pour le moins étrange qu'une collectivité (canton) ne prélève pas d'impôts pour les dépenses qu'elle engage. C'est précisément ce que fait le canton avec la facture sociale, en redistribuant le coût des décisions politiques prises sur les Communes.

Cet arrêt du Tribunal Fédéral est très probablement plus politique que juridique, et en soit, la restitution de milliards prélevés de manière excessive aurait des effets financiers assez terribles sur le canton. La Municipalité a décidé de ne pas poursuivre ces démarches dans la mesure où avec 78 % de prélèvement, la Commune de Genolier fait partie des « chanceux » dans les malchanceux et n'aurait aucune chance au Tribunal Fédéral.

Eau sous pression :

- *Petites fuites du réseau d'eau sous pression réparées (Cordex 3, chemin Sous-la-Ville 3)*
- *Le forage dirigé sous les rails, puis la pose la nouvelle conduite de la route de la colonie ont été un succès. La conduite a été connectée le 23.5.25, cela a induit une coupure d'eau dans le réseau du haut.*
- *Coupure eau 1er mai : Nous avons effectué une coupure d'eau dans le réseau du bas du village afin de résoudre un problème de la station du Montant : Lorsque des interventions étaient menées depuis le réservoir du Bas des Côtes, on privait la station du Montant de circuit de refroidissement, ce qui, en cascade provoquait son arrêt. Nous avons désormais installé un surpresseur qui évite ce problème.*
- *Forage Bas des Côtes : le projet est suspendu le temps d'obtenir l'aval du canton sur des questions environnementales et administratives.*
- *Préavis 34/2023 (pose d'une conduite de secours entre Givrins et Genolier) : adjudications faites avec la Commune de Givrins.*

Informatique :

À venir, un préavis concernant l'évolution du logiciel de comptabilité de la Commune, qui est resté au néolithique informatique. Nous pensons profiter du passage à la nouvelle norme comptable MCH2, en 2027 pour cela.

Monsieur le Syndic André Darmon

- *Salue la présence de Monsieur Gregory Favre qui a rejoint la Municipalité le 1^{er} avril 2025 et qui maîtrise déjà les dossiers. Il est ravi de pouvoir le compter parmi les Municipaux.*
- Elections 2026 :
Madame Fallet, Messieurs Darmon, Colombo et Favre se représenteront aux prochaines élections tandis que Monsieur Girardet ne souhaite pas poursuivre après quinze ans de bons et loyaux services. Il propose de l'applaudir pour cet engagement.
- RH :
 - *Un nouvel intendant a été recruté pour les bâtiments suite à la démission de Monsieur Emile Alvarez.*
 - *Madame Carole Morina (police des constructions) a définitivement été engagée suite à sa période d'essai de trois mois. Elle apporte une aide considérable à M. Girardet.*
 - *Le Boursier est en arrêt de travail pour 1 mois, une boursière temporaire le remplace trois jours par semaine pour répondre aux besoins les plus pressants.*
- Forêts : *le coût du bois reste stable tout en connaissant une légère hausse. Toutefois, l'abrutissement (jeunes plants broutés par le gibier), en particulier par le cerf chez nous, inquiète, car cela compromet l'avenir de la forêt dans les quarante ou cinquante ans à venir. Face au changement climatique, il est important que le rajeunissement de la forêt se fasse. C'est un combat à l'échelle du canton pour préserver le plan de chasse, en dépit de la diminution du nombre de cervidés.*
- Routes :
 - *Les travaux de réfection, y compris le trottoir de la route du Muids menant à la clinique, sont achevés. Les usagers sont ravis. La Municipalité reçoit des messages de remerciements. Jusqu'au 11 juillet 2025, la route restera fermée en amont jusqu'au*

croisement, en raison d'autres travaux de réfection engagés par la Commune d'Arzier. Jusqu'à cette date, tout le trafic transitera par la route de la Cézille.

- Les travaux de la route de la Colonie sont pratiquement terminés. La conduite d'eau sous pression a été posée, la première couche d'enrobé a été posée également, la deuxième couche sera posée demain matin. La route sera totalement fermée jusqu'à samedi matin. Les enrobés des trottoirs se feront la semaine prochaine, ils seront de la même couleur que les enrobés des trottoirs de la route du Muids. Normalement, le 20 juin tout devrait être terminé. La Municipalité organisera un apéritif pour remercier les riverains et les entreprises qui ont œuvré pendant environ deux ans. Un tout-ménage sera envoyé d'ici peu.
- Le chemin du Bas des Côtes a été curé et réaménagé. Les renvois d'eaux ont été dégagés et permettent ainsi à l'eau de s'écouler normalement.
- La voie verte (Genolier et Givrins) a pris du plomb dans l'aile car le NStCM prend plus de place que prévu. Il faudra attendre la fin des travaux pour essayer de trouver une solution, mais cela risque d'être compliqué.
- Mobilité douce : la piste cyclable entre Genolier et Duillier à l'horizon 2032 est à l'étude. Elle se situera à gauche de la route, en descendant. À Genolier la piste partira de la place du village, passera par le chemin de la Brégentenaz puis par le parking.
- Le pont sur l'Oujon a été refait à neuf par la Colline.
- Le premier quai a été posé à la gare de Genolier pendant les vacances de Pâques, le deuxième quai sera posé pendant les vacances d'octobre. Les deux quais seront couverts et à niveau. L'ancienne salle d'attente sera transformée en local technique. Une séance publique avec les riverains a été organisée pour donner un aperçu de la suite des événements et des problèmes de nuisances. Une quinzaine de personnes y ont participé. Toutes les gares du NStCM seront refaites. Celle de la clinique a déjà été réaménagée.

7. Examen du préavis 67/2025

Concernant la modification du règlement du Conseil communal (ajout art. 40.4)

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission de l'administration générale par Madame Marie Patrik, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 67/2025 :

Monsieur Glenn Geissmann

« Madame la Présidente, Madame/Messieurs les municipaux, chers collègues,

Le préavis soumis à notre vote aujourd'hui fait suite à une demande de modification du règlement du Conseil communal, initiée par notre ancien collègue Gregory Favre.

Nous nous trouvons dans une situation un peu particulière :

D'un côté, ce préavis donne suite à une demande faite par un membre du Conseil communal. De plus, la Municipalité nous recommande logiquement d'accepter ce préavis ;

De l'autre, la Commission de l'administration générale suggère de le refuser, malgré le fait que ce texte apporte une amélioration partielle à la situation actuelle.

Ce préavis ne règle pas tous les problèmes de fond, mais rejeter totalement ce travail me semblerait regrettable, au vu de l'investissement fourni par Gregory Favre et la Municipalité.

Si j'ai bien compris, la principale difficulté réside dans le délai de 5 jours ouvrables qui est trop court pour que la Commission des finances et, plus encore, la Commission de gestion puissent travailler normalement.

Avant d'envisager un éventuel amendement, j'aimerais poser la question suivante à la Municipalité ainsi qu'aux Commissions des Finances et de Gestion :

Si l'on précisait un délai de 10 jours ouvrables au lieu de 5, spécifiquement pour la Commission des finances et la Commission de gestion, quelle serait votre position ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses ».

Monsieur André Darmon demande une suspension de séance pour consulter ses collègues. Suite à cela, il en ressort que la Municipalité s'en remet à la décision du Conseil communal. Il souligne que la Municipalité fait de son mieux pour remettre les préavis en temps et en heure, mais il arrive malheureusement que parfois cela ne soit pas possible. Il met l'accent sur le fait que plus il y aura de délais imposés, plus le système sera ralenti. Il cite comme exemple la prochaine séance prévue pour le 18 septembre. S'il fallait respecter les délais, plus rien ne pourrait être entrepris après le 18 août et il rappelle également que c'est la période des vacances ! Les préavis « simples » ne posent pas de problèmes, cependant pour d'autres, des informations spécifiques nécessitent des recherches d'informations qui aboutissent parfois assez tard et repoussent la finalisation de ces derniers. Il est tout à fait conscient que ces délais réduisent le temps accordé aux Commissions pour élaborer leurs rapports. Il répète s'en remettre à la décision du Conseil qu'il s'agisse de 5 jours, de 10 jours ou même s'il est refusé, la Municipalité s'en accommodera.

Monsieur David Vez explique au nom de la Commission de gestion, que pour élaborer leur rapport, il leur faudrait au moins 30 jours. Le rapport du préavis 62 n'a pas pu être rendu dans les délais cette fois-ci, car la Commission n'a pas disposé de temps suffisant pour réaliser son travail correctement, pour rencontrer la Municipalité et les autres Commissions telle que celle des finances, pour affiner leurs recherches. Il répète donc que pour la Commission de gestion, un délai de 30 jours serait nécessaire, mais comprend que pour les autres Commissions, une telle durée ne soit pas indispensable. Il rappelle également les propos de M. Darmon au sujet des délais et des vacances et suggère éventuellement d'ajuster les dates des séances du Conseil en fixant d'autres dates. Il pense que la date du 12 juin est trop tôt pour produire leur rapport et propose peut-être d'agender cette séance de juin au 20, ce qui laisserait davantage de temps à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion.

Monsieur Matthieu Balmer parle au nom de la Commission des finances et reconnaît que dans l'idéal, un délai d'une dizaine de jours serait parfait, mais qu'il y a peut-être le risque avec cette réflexion de prendre une exception et d'en faire une règle. Il vaudrait mieux être flexible et pragmatique en essayant d'équilibrer au mieux les agendas et les contraintes de chaque partie. Il y aurait peut-être plus de chance dans la durée d'amener de bons résultats, si un projet n'est pas prêt et qu'une Commission ne peut pas le traiter à temps, de retirer le projet plutôt que de précipiter le processus général tout au long de l'année. La Commission des finances a eu cette discussion et il en est ressorti que de garder une flexibilité a aussi ses avantages.

Monsieur Glenn Geissmann remercie pour les réponses et ne propose pas d'amendement.

Monsieur Cédric Girardet s'exprime au nom de la Commission des routes, domaines et urbanisme et déplore de recevoir parfois le préavis très tardivement et même de ne pas avoir été averti à l'avance. Le délai est ensuite très court pour trouver des dates de rencontre. Il pense qu'il pourrait être utile d'avertir la Commission qu'un préavis allait être publié pour le prochain Conseil. Ils pourraient ainsi convenir d'une date à l'avance. Cela pourrait aussi être une piste d'amélioration.

Madame Noémie Dunand se demande, lorsqu'on parle de séances, s'il s'agit des séances de Commissions ou du Conseil ? L'article du règlement n'est pas très clair sur ce point

Réponse : Séance de Commissions

Monsieur Gregory Favre explique que l'intention était de ne pas recevoir de nouveaux préavis lors des séances de Commissions. Il explique qu'au cours des réunions avec la Municipalité, trois, quatre, parfois même plus de préavis sont traités et lorsqu'il s'en rajoute un ou deux pendant la séance, cela va à l'encontre de ce qui est souhaité. C'est précisément pour cette raison qu'une modification du règlement a été demandée.

Monsieur David Vez reconnaît que « séance de Conseil » et « séance de Commission » prête un peu à confusion. Il pense qu'il serait plus clair de donner une date par rapport à une séance de Conseil.

Madame Carine Maeder rappelle que le texte peut être amendé.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 67/2025 est refusé à la majorité avec 5 abstentions

8. Dépôt et examen du préavis 62/2025

Concernant le rapport de gestion 2024

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon et du rapport de la Commission de gestion par Monsieur David Vez qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 62/2025 :

La parole n'étant pas demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 62/2025 est accepté à l'unanimité

9. Dépôt et examen du préavis 68/2025

Concernant les comptes 2024

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Madame Karine Kalcic qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 68/2025 :

Présentation et explications de Monsieur Gregory Favre (présentation en annexe)

« Les comptes 2024 étaient finis à 95% au moment de ma prise de fonction, Jean avait bien fait son travail, et a accompagné toute la phase finale, après ma prise de fonction. C'est la raison pour laquelle ce rapport ressemble à tous les précédents.

Ce document de 57 pages que vous avez reçu est dense et contient 700 comptes : il dresse le tableau précis de tout ce qui est entré et sorti en 2024.

Il est présenté sous cette forme dans un souci de transparence, mais l'effet de bord est également de noyer un peu l'information. Dans la discussion, n'hésitez pas à m'indiquer si la forme devait être changée, de nombreuses Communes ont des rapports plus succincts mais moins complets.

Bref, j'avais envie d'ajouter un peu de pédagogie

Ce que je voudrais surtout vous montrer ce soir, c'est le sens de ces chiffres.

👉 Que peut faire la Commune avec les moyens dont elle dispose ?

👉 Que garde-t-elle pour agir, après avoir rempli ses obligations ?

👉 Comment se prépare-t-elle à affronter les investissements des prochaines années ? »

Autofinancement

*« L'autofinancement est un indicateur comptable, **pas un compte en banque.***

*Il ne représente **pas de l'argent disponible en cash**, mais une construction comptable qui dit : "Si on voulait investir, combien pourrions-nous théoriquement mettre sans emprunter ?"*

*Ce chiffre additionne, entre autres, les amortissements qui sont **une perte de valeur estimée**, pas une sortie d'argent.*

*Donc l'autofinancement donne **une image de la capacité de la Commune**, mais ce n'est **pas une somme réelle utilisable sans condition.***

Ce n'est pas de l'argent sur le compte.

*C'est une **fiction utile** qui dit : « si on devait investir, voilà ce qu'on pourrait sortir sans s'endetter ». Mais dans les faits, on ne peut pas signer un projet à CHF 300'000.- juste en regardant cette ligne ».*

Suite à cette présentation, **Monsieur Gregory Favre** explique que la Commune de Genolier produit un rapport nettement plus détaillé que celui des autres Communes. Elle fournit l'ensemble des comptes, témoignant ainsi de son engagement en faveur de la transparence. Il est conscient qu'il est très long à lire ! Il invite donc les Conseillers à intervenir s'ils souhaitent que la forme du rapport soit changée, car il est possible de le réduire. Il précise que si les explications, sous forme de présentation sont appréciées, il est prêt à poursuivre cette pratique.

Monsieur Samuel Schmid (rapport du groupe Heller, page 7, compte 9115.2 et page 53 du rapport de la Commune AFC impôts anticipés), remarque que les 35% d'impôts anticipés n'ont pas été remboursés et invite le boursier à remplir un formulaire 2025 pour réclamer cet impôt.

Monsieur Gregory Favre prend note et va se renseigner auprès du boursier. Il donnera une réponse lors du prochain Conseil.

Madame Chloé Barthelemy (page 49, bilans, concernant les comptes en banque et postaux). Elle demande s'il y a une utilité particulière à disposer de comptes aussi bien fournis et à avoir des dettes en contrepartie ?

Monsieur Gregory Favre explique que le canton émet des factures de péréquation s'élevant à 10 millions pour la Commune de Genolier. Elles arrivent par tranche de 2,5 millions. Il est donc indispensable de disposer de cette somme d'argent. Il est recommandé d'avoir entre trois et six mois de fonctionnement complet sur les comptes. Un fonctionnement complet de la Commune représente environ 13 millions. Si ces fonds ne sont pas disponibles sur les comptes, la Commune risque la banqueroute.

Madame Chloé Barthelemy demande si les taux d'intérêts des passifs sont élevés.

Monsieur Samuel Schmid répond qu'ils sont indiqués en page 53.

Monsieur David Vez remercie Monsieur Favre pour sa présentation. Il questionne sur la stratégie d'investissement mise en place pour financer le projet de la Brégentenaz.

Monsieur Pascal Colombo annonce que sur conseil de la Commission des finances, une fois que les montants seront suffisamment précis, la Municipalité s'attachera les services d'un spécialiste des Communes pour être guidée sur la meilleure voie à suivre, car ces compétences vont au-delà des compétences d'une fiduciaire traditionnelle. Il ajoute que la péréquation ou la facture sociale peut varier aussi en fonction des emprunts. Plusieurs modèles de financement seront envisageables : les fonds propres, du crédit, une hausse d'impôts... Il est encore trop tôt pour le déterminer à ce stade. Étant donné que le projet a été réalisé par étapes, les montants pourront être ajustés par la suite. Aujourd'hui rien n'est définitif. La Municipalité attend les projets. Une fois le candidat sélectionné, les décisions pourront commencer à être prises.

Monsieur André Darmon ajoute pour rappel que lorsque les impôts avaient été baissés, il avait été signifié qu'en cas de besoin, pour des projets spécifiques, la Municipalité n'hésiterait pas à les augmenter de nouveau. Il souligne que la Commune de Genolier affiche l'un des taux les plus bas du district.

Monsieur Mathieu Bondallaz désire féliciter M. Favre pour sa présentation. Il explique qu'il est extrêmement difficile pour lui de comprendre la comptabilité de la Commune. Il a beaucoup apprécié cette présentation sous sa forme vulgarisée. Il demande s'il était possible d'obtenir cette présentation, ce qui lui permettrait de répondre à certaines questions qui lui sont parfois posées.

La présentation sera envoyée à tous les Conseillers.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 68/2025 est accepté à l'unanimité

Monsieur André Darmon remercie le Conseil communal, au nom de la Municipalité, pour sa confiance et l'acceptation des deux préavis.

10. Élection à la Présidence du Conseil communal pour 2025/2026

La présidente passe la parole à la vice-présidente. Madame Chloé Barthelemy annonce que l'actuelle présidente, Mme Carine Maeder se représente pour un nouveau mandat d'une année. Elle demande si des candidats sont intéressés à reprendre ce poste, mais personne ne se manifeste.

Est élue Présidente du Conseil communal :

- Madame Carine Maeder

Elle est applaudie par l'assemblée.

11. Élection à la Vice-Présidence pour 2025/2026

Madame Carine Maeder annonce que Madame Chloé Barthelemy se représente pour un nouveau mandat d'une année. Elle demande si des candidats sont intéressés à reprendre ce poste, mais personne ne se manifeste.

Est élue Vice-Présidente du Conseil communal :

- Madame Chloé Barthelemy

Elle est applaudie par l'assemblée.

12. Élection de 5 membres de la Commission des finances pour 2025/2026

Madame la Présidente, Carine Maeder annonce que quatre membres actuels souhaitent se représenter pour un nouveau mandat d'une année. En raison de la démission de Monsieur Gregory Favre, un poste est à repourvoir. Elle appelle à des candidatures pour reprendre le poste vacant et demande si des personnes sont intéressées à rejoindre la Commission des finances.

Madame Karine Kalcic propose Madame Roberta Genini

Madame Roberta Genini confirme qu'elle est intéressée

Madame Carine Maeder demande à Madame Roberta Genini de se présenter brièvement.

Madame Roberta Genini rappelle qu'elle est membre du Conseil communal depuis une année. Elle souhaite s'engager davantage, c'est pourquoi elle envisage de se joindre à la Commission des finances. Elle est fondatrice et directrice de sa propre société immobilière, elle possède une formation de juriste et estime avoir les aptitudes nécessaires pour comprendre les comptes de la Commune. Elle est également de nature curieuse et aimerait bien comprendre les investissements communaux.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Est élue Madame Roberta Genini

Sont élus tacitement :

- **Madame Karine Kalcic**
- **Monsieur Frédéric von der Weid**
- **Monsieur Eric Bocquet**
- **Monsieur Matthieu Balmer**

Ils sont applaudis

13. Élection de 5 membres de la Commission de gestion pour 2025/2026

Madame la Présidente, Carine Maeder annonce que quatre membres actuels souhaitent se représenter pour un nouveau mandat d'une année. En raison de la démission de Monsieur Raphaël Macheret, un poste est à pourvoir. Elle appelle à des candidatures pour reprendre le poste vacant et demande si des personnes sont intéressées à rejoindre la Commission de gestion.

Madame Marie Patrik propose Madame Patrizia Webb

Madame Patrizia Webb confirme qu'elle est intéressée

Madame Carine Maeder demande à Madame Patrizia Webb de se présenter brièvement.

Madame Patrizia Webb a déjà fait partie de la Commission de gestion il y a quelques années, pendant quatre ans. Elle reprendrait volontiers se poste très enrichissant.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Est élue Madame Patrizia Webb

Sont élus tacitement :

- **Madame Marie Patrik**
- **Madame Charline Daujat**
- **Monsieur Sébastien Beuchat**
- **Monsieur David Vez**

Ils sont applaudis

14. Election des 5 membres de la Commission ad hoc PECC pour 2025/2026

Madame la Présidente, Carine Maeder annonce que les cinq membres actuels souhaitent se représenter pour un nouveau mandat d'une année. Elle appelle à d'éventuelles autres candidatures mais personne ne se manifeste. Le nombre de candidats proposés étant égal au nombre de postes à pourvoir :

Sont élus tacitement :

- Madame Chloé Barthelemy
- Monsieur Sébastien Beuchat
- Monsieur Martin Schläpfer
- Monsieur David Vez
- Monsieur Mathieu Bondallaz

15. Election d'un nouveau membre de la Commission des routes, domaines et urbanisme, pour 2025/2026

Suite à la démission de Monsieur Patrick Tissot, un nouveau membre doit être élu par le Conseil communal à la Commission des routes, domaines et urbanisme. Madame la présidente Carine Maeder demande si quelqu'un est intéressé à reprendre ce poste.

Madame Mélissa Capelle propose sa candidature

Madame Carine Maeder lui demande de se présenter brièvement

Madame Mélissa Capelle est membre du Conseil communal depuis peu et souhaite s'engager davantage. Intégrer une Commission serait pour elle la meilleure façon de le réaliser.

Madame la présidente demande si d'autres personnes dans l'assemblée sont intéressées. Personne ne se manifeste.

Monsieur Cédric Girardet prend la parole pour annoncer que la Commission des routes, domaines et urbanisme soutient la candidature de Madame Mélissa Capelle.

Est élue Madame Mélissa Capelle

Elle est applaudie.

16. Élection de 2 scrutateurs ou scrutatrices pour 2025/2026

Madame la Présidente Carine Maeder annonce que les titulaires actuels, Monsieur Daniel Tissot et Monsieur Samuel Schmid se représentent. Elle appelle à d'éventuelles autres candidatures pour ce poste, mais personne ne se manifeste. Le nombre de candidats proposés étant égal au nombre de postes à pourvoir :

Sont élus tacitement :

- Monsieur Daniel Tissot
- Monsieur Samuel Schmid

17. Élection de 2 scrutateurs suppléants pour 2025/2026

Madame la Présidente Carine Maeder annonce que les titulaires actuels, Madame Marie Meylan et Monsieur Glenn Geissmann se représentent. Elle appelle à d'éventuelles autres candidatures pour ce poste, mais personne ne se manifeste. Le nombre de candidats proposés étant égal au nombre de postes à pourvoir :

Sont élus tacitement :

- **Madame Maria Meylan**
- **Monsieur Glenn Geissmann**

18. Rapport des représentants du Conseil communal dans les associations et sociétés

La présidente invite les délégués à présenter leur compte-rendu pour informer le Conseil sur la marche, les activités et décisions des associations et sociétés où le Conseil communal est représenté.

Elle donne la parole aux différents délégués :

Madame Sylvie Bolay, déléguée auprès de l'**AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs)** : Séance du 29.04.2025, à Arzier – Le Muids. 3 préavis :

- Préavis 01/2025 : Comptes AISGE Ecole 2024. Malgré une hausse des charges de fr. 160'000.- il a été accepté.
- Préavis 02/2025 : Comptes AISGE Accueil de jour 2024, accepté.
- Préavis 03/2025 : Rapport de gestion de L'AISGE 2024. La Commission des finances a recommandé de refuser le préavis en raison du déficit. Il a été refusé.

Renouvellement du Bureau : Présidente Céline Berger, Vice-présidente Myriam Bédât.

Monsieur Daniel Tissot délégué auprès de l'**APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte, Gland)** : Séance du 22 mai 2025, à Coinsins.

Toutes les oppositions sont levées et les accès à la nouvelle station sont planifiés. Le chantier démarrera à la fin de l'année. M. Tissot insiste sur la nécessité de ne pas confondre les WC avec des poubelles. Plus on avance, plus la situation empire ! Ce type de déchets est redoutable pour la station et peut entraîner des coûts élevés en réparations.

Monsieur Nicolas Bolay, membre du Conseil intercommunal du **Groupement Forestier de La Colline** : Séance du 30 avril 2025 pour le rapport des comptes et divers rapports d'activités.

- Comptes : le déficit se monte à fr. 292'105.-, dont fr. 98'930.- pour la Commune de Genolier. Ce déficit est en partie attribué à l'effondrement du prix du bois en 2024. Celui-ci repart gentiment à la hausse, mais malheureusement les charges également.
- Refuge forestier : L'organisation a changé, la gestion s'est considérablement améliorée. Ce refuge est très sollicité. Les comptes et le rapport de gestion ont été acceptés.

Madame Chloé Barthelemy déléguée suppléante auprès du **Conseil intercommunal Région de Nyon** : Séance du 5 mars 2025.

- **Préavis 47/2025** : Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) : adopté
- **Préavis 48/2025-FRM** : Demande de crédit de CHF 221'511 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025 : adopté
- **Préavis 49/2025** : Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027) : adopté
- **Préavis 50/2025** : Approbation du projet d'agglomération de 5e génération du Grand Genève : adopté

Monsieur Raphaël Macheret délégué auprès du Conseil intercommunal de l'ORPC Nyon (Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon : Séance du 26 mars à Arzier. Préavis sur les comptes 2024 : accepté à l'unanimité.

La présidente clôt le sujet en remerciant les délégués pour leur participation aux différentes associations et sociétés

19. Divers et propositions individuelles

Madame Patrizia Webb revient sur les propos évoqués en début de séance sur la voie verte. Il a été mentionné que la voie serait située sur le côté gauche de la route, en descendant et destinée aux cyclistes ainsi qu'aux piétons. Elle demande si cela signifie qu'il n'y aura pas de trottoir ? Elle demande aussi si la route sera élargie et si c'est Région de Nyon qui finance ce projet ?

Monsieur André Darmon répond que la route sera élargie et qu'une étude est actuellement en cours pour des expropriations et des servitudes. Certains propriétaires seront affectés. Le financement sera assuré par le Grand Genève, mais la Commune sera aussi mise à contribution à hauteur de 25 %. Ce projet est une grande usine à gaz comprenant des ingénieurs de partout et demandant une grande motivation pour quelque chose qui se passera en 2032... Duillier rencontre des difficultés pour traverser le village. Il faudra trouver des solutions pour passer dans les vignes. Beaucoup de choses vont encore se passer d'ici là.

Monsieur Daniel Tissot remercie pour le chantier de la route du Muids. Il demande si quelque chose est prévu entre le carrefour de sus-Châtel et la villa Stunkel ?

Monsieur André Darmon rappelle que le préavis qui a été présenté concernait le trottoir allant de la villa Stunkel à la clinique. Le canton a réalisé des travaux allant de la villa Stunkel jusqu'à l'entrée de la forêt, en descendant. La Municipalité a profité de leurs travaux de remplacement des collecteurs pour élargir le trottoir, avec l'accord des voisins. Le trottoir a maintenant non seulement la même largeur mais également la même couleur que le reste de l'ouvrage. Il y a effectivement un petit tronçon manquant entre l'entrée de cette forêt et l'entrée du village. Ce tronçon est plus technique car il est étroit et escarpé. Il sera nécessaire de construire des murs de renforcement. Comme cet endroit se situe en bordure de rivière, il faudra faire face à un grand nombre de règlements compliqués. Ce projet nécessite un nouveau préavis. Il attend les devis de deux Bureaux qui ont accepté de faire ces travaux. Il reconnaît qu'il reste encore cette petite partie à finaliser pour avoir le cheminement complet.

Monsieur Daniel Tissot demande où en sont les travaux sur le cours d'eau La Joy. Il y a des années, il était question d'un lac de rétention sur la Commune d'Arzier – Le Muids.

Monsieur André Darmon rappelle que le préavis concernant ce projet a été voté lors du dernier Conseil. Il indique que le bac de rétention se fera cet été et que c'est en cours de discussion. Mais tant qu'Arzier n'a rien fait, Genolier ne peut pas agir. La Municipalité a fait intervenir des ingénieurs en environnement pour aborder le sujet du cheminement. À Genolier, les travaux sont prévus pendant les vacances d'octobre 2025, car durant cette période le NStCM interrompra la circulation de ses trains, ce qui nous évitera de placer des gardes le long de la ligne et donc de réaliser des économies. L'adjudication a déjà été faite. La même entreprise sera en charge des travaux à Arzier et à Genolier. D'ici la fin de l'année, les travaux seront terminés.

Monsieur Samuel Schmid demande si le montant de la construction de la nouvelle gare est connu. Certains habitants se posent la question.

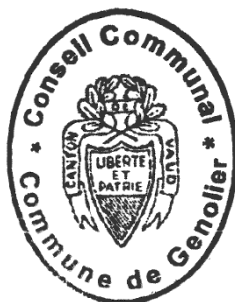
Monsieur Pascal Colombo répond que ça ne coûtera rien à la Commune, car les frais sont pris en charge par le NStCM. Pour information, il signale que des modifications ont été apportées au niveau du Conseil d'administration de la société fusionnée ; le fait a été mentionné dans le rapport de gestion. Suite à la fusion du NStCM et des TPN, qui a été une démarche logique, les actionnaires principaux (la Confédération et le Canton) ont dissous les deux Conseils d'administration et nommé des spécialistes dans le nouveau Conseil de la société fusionnée qui s'appelle désormais « Nyon – St-Cergue – TPN SA ». Il poursuit en disant que dans une SA, le nombre de voix est important dans un Conseil d'administration. Dans la version antérieure (Cie de

Chemin de Fer Nyon - St.-Cergue - Morez SA), il y avait neuf administrateurs, soit 1 délégué par Commune qui suivait le NStCM + un représentant des TPN + 1 représentante déléguée par le Canton. Dans la nouvelle version, il n'y aura plus qu'une seule administratrice, Mme Zellweger, par ailleurs Présidente, qui représentera les Communes membres. Il mentionne que lors de la séance du Conseil qui a entériné la décision de fusion, il a été le seul à réagir en disant que ce n'était pas normal pour les Communes traversées par le NStCM. Il n'a pas du tout été suivi par ses collègues administrateurs des autres Communes. Certains étaient ravis de se « débarrasser » de leur engagement, d'autres avaient une approche un peu plus politique. L'argument avancé était la professionnalisation. Il reconnaît que dans l'ancien Conseil d'administration certains administrateurs n'apportaient pas grand-chose en termes de gestion de la société. Il n'y a donc plus de délégués de Communes dans le nouveau Conseil. Ceci a été validé lors de la dernière Assemblée Générale. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à l'Assemblée Générale, le vote du Canton (porteur également des actions de la Confédération) est prépondérant car largement majoritaire. Les Communes ont uniquement la possibilité de s'exprimer. À ce titre, il aimerait remercier Gregory Favre qui est le seul à avoir pris la parole à l'Assemblée Générale pour demander s'il était normal qu'il n'y ait aucun administrateur, mis à part la Présidente, qui soit domicilié sur la ligne du NStCM. À la fin de l'Assemblée, certains syndics l'ont félicité, mais personne ne s'est exprimé. Il trouve cela regrettable. Il souhaite sincèrement longue vie au « Nyon – St-Cergue – TPN ». Le coût du projet est estimé à environ 11mio. Au final, il y aura aussi une petite contrainte pour la Commune de Genolier. Dans la nouvelle gare, le nombre de places de parc réservées aux utilisateurs du NStCM seulement, sera augmenté. La Commune est impliquée dans la mesure où la Municipalité devra commencer à contrôler les parkings. Le parking de la Brégentenaz n'est pas concerné car il se trouve un peu à l'écart. Dès l'année prochaine, voire un peu plus tard, une convention sera signée avec Région de Nyon, le canton, le NStCM et d'autres Communes pour engager une personne à temps plein ou à temps partiel pour contrôler que les voitures parkées appartiennent bien aux usagers du train.

La présidente lève officiellement la séance, les jetons de présence peuvent être distribués, il est 22h15.

La Présidente

La secrétaire



Carine Maeder

Laurence Werlen

Adopté le

Annexe : présentation des comptes 2024